

Associations des personnels des DDI de l'Aveyron

ASCET / ASMA / Amicale DDCSPP

CONCOURS DE DESSIN

REGLEMENT 2011

Article 1 : Organisation

L'ASCET 12 organise un concours de dessin, enfants sur le thème :

" EPOQUE MEDIEVALE "

Le concours est défini par le présent règlement.

Article 2 : Participation

Il est ouvert aux enfants de plus de 6 ans à charge d'un agent de la DDT 12, de la DDCSPP 12, de la DIR Massif-Central, de la DIR Sud-Ouest ou de la DREAL Midi-Pyrénées basés en Aveyron. Le concours est aussi ouvert aux enfants de plus de 6 ans à charge d'un membre adhérent de l'ASCET12 ; chacun entrant dans une des quatre catégories définies en fonction de l'année de naissance.

Article 3 : Catégories

Le concours comporte 4 catégories :

Catégorie 1 : né en 2003 à 2005

Catégorie 2 : né en 2000 à 2002

Catégorie 3 : né en 1997 à 1999

Catégorie 4 : né en 1994 à 1996

Article 4 : Présentation

Le dessin sera réalisé sur papier à dessin blanc ou couleur de format A3 (420 x 297) ou approchant (format Canson).

Aucun texte ne devra apparaître dans le dessin.

Au dos de chaque oeuvre doivent figurer en haut et à droite le nom, prénom, service, date de naissance de l'auteur ainsi que la catégorie définie à l'article 3.

Article 5 : Exclusion

Le non respect des conditions de présentation entraînera la disqualification du candidat. De même seront éliminés les dessins décalqués, reproduits par des procédés quelconques ou ceux pour lesquels l'enfant se sera manifestement fait aider.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 6 : Récompenses

Pour chaque catégorie énumérée à l'article 3, des lots de valeurs décroissantes viendront récompenser les auteurs des trois oeuvres retenues par le jury.

Les récompenses seront remises aux lauréats le jour de l'Arbre de Noël : 7 décembre 2011 à Luc.

Article 7 : Utilisation

L'ASCET 12 se réserve le droit de reproduire les dessins (illustration journal, carte de voeux,...)

Article 8 : Envoi des oeuvres

Les dessins devront être parvenus avant le [mercredi 18 novembre 2011](#) - 12h00 à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires

ASCET 12 / Bernard Bousquié - CONCOURS DE DESSIN 2011

9, rue de Bruxelles - Bourran

BP 3370

12033 - RODEZ Cedex9

Ils pourront être également déposés directement au local ASCET, à la même adresse.

Les dessins qui ne seront pas parvenus au local ASCET à cette date ne seront pas examinés par le jury

Article 9 : Jury

Les lauréats seront désignés par un jury composé de cinq membres de l'inter-associatif : ASCET 12 / ASMA 12 / Amicale des personnels de la DDCSPP 12 - ne participant pas (eux même ou leurs proches) au concours.

Article 10 : Exposition des dessins

L'ensemble des dessins fera l'objet d'une exposition à l'espace animation de Luc le jour de l'Arbre de Noël.

Article 10 : Modifications éventuelles

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'inter-associatif se réserve le droit, pour des raisons de force majeure, d'annuler tout ou partie du règlement.

